

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MASSERET
Le 25 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-cinq septembre**, à **vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la commune de MASSERET s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Bernard ROUX**, Maire.

Présents : **11**
Absents : **3**

Votants : **13**

Date de convocation : **20 septembre 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents :

ROUX Bernard, POUJOL Janine, LABORIE Bernard, CROCHER Claire, DECOUTY Aline, HILAIRE Laurent, MOUNIER Laurence, ROUCHON Sebastien, QUENTIN Yannicka, FAURIE Emilie, LAMBERT Isabelle

Absents excusés : **CAILLAUD Manuel (procuration à ROUX Bernard), RESTOU Alexandre (procuration à ROUCHON Sébastien), BUNISSET Jérémy**

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de l'Avant-Projet Sommaire des travaux de rénovation de la salle des fêtes par Mme LATOUR, architecte ;
- Avenant au marché public pour les travaux de la maison Duvert ;
- Décisions modificatives sur le budget principal et le budget eau ;
- Mise à jour du tableau des emplois – modification de la durée hebdomadaire du poste d'ATSEM ;
- Propositions pour la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme ;
- *Ajout : Avis sur le projet de création d'un parc photovoltaïque à la Picarelle ;*
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate les membres présents, absents et représentés du Conseil Municipal et déclare la séance ouverte.

Madame Yannicka QUENTIN a été désignée secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du 7 juin 2023 et du 7 juillet 2023 sont approuvés à l'unanimité, sans remarques, et signés par les membres présents.

Monsieur le Maire précise qu'un point est ajouté à l'ordre du jour : l'avis du conseil municipal sur le projet de création d'un parc photovoltaïque à la Picarelle.

Il donne ensuite la parole à Mme Anne-Marie LATOUR, architecte qui assure la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la salle des fêtes, afin de présenter l'Avant-Projet Sommaire (APS).

Avant-Projet Sommaire des travaux de rénovation de la salle polyvalente

Mme LATOUR commente le projet aux élus et prend note des améliorations ou modifications souhaitées, notamment sur la grandeur des toilettes et les aménagements à prévoir.

L'objectif des travaux est de rendre la salle moins énergivore avec une isolation selon les normes actuelles, de rendre les espaces plus fonctionnels (agrandissement du local traiteur, des toilettes et un réaménagement de l'entrée), ainsi qu'un rafraîchissement global.

Le bureau d'études souligne l'importance de résoudre les problèmes d'étanchéité de la toiture avant l'Avant-Projet Définitif et le dépôt de la demande d'urbanisme. M. le Maire précise que les mesures nécessaires seront prises.

Il est rappelé que le projet doit être finalisé pour permettre le dépôt du dossier de demande de subvention DETR (subvention de l'Etat) en début d'année 2024. Si tout se déroule correctement et que la commune parvient à avoir les subventions souhaitées, les travaux pourraient débuter autour de septembre 2024.

Délibération n°33/2023 : TRAVAUX MAISON DUVERT – LOT 2 CHARPENTE COUVERTURE – 2^{ème} AVENANT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la rénovation du bâtiment Duvert, des travaux supplémentaires sur le lot n°2 charpente-couverture sont nécessaires, ce qui entraîne une plus-value sur le montant initial du marché.

- *Rappel avenant 1 : + 750 € Montage cloison ossature bois*
- *Plus-value avenant 2 : Gouttières en zinc, dépose cheminée sur pignon, habillage contour fenêtre en bois de chêne, plaque béton sur cheminée en briques, rebouchage trous dans le sol aggl. des combles pour support isolation.*

Lot n° 2 CHARPENTE – COUVERTURE : Avenants au marché de travaux			
Montants HT			
Etape	Montant	Montant marché total	% écart introduit
Marché initial	15 560 €	15 560 €	-
Avenant n° 1	750 €	16 310 €	4,82 %
Avenant n°2	3 505 €	19 815 €	22,53 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'avenant.

Délibération n°34/2023 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une nouvelle décision modificative de type mouvement de crédits (transfert de crédits existants) sur le budget principal de la commune.

Désignation	Dépenses		Lignes budgétaires	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Avant DM	Après DM
FONCTIONNEMENT				
D 7392221 - chap.014 : FPIC prélevé		251,00 €	2 000,00 €	2 251,00 €
D 673 : Titres annulés ex. antérieur		100,00 €	0,00 €	100,00 €
D 6688 : Frais bancaires		3 860,00 €	1 000,00 €	4 860,00 €
D 66111 : Remb. intérêts des emprunts		1 956,00 €	6 583,00 €	8 539,00 €
D 60622 : Carburants (GNR)	2 000,00 €		8 000,00 €	6 000,00 €
D 615221 : Entretien et rép. Bât. publics	3 000,00 €		9 755,00 €	6 755,00 €
D 615231 : Entretien et rép. voirie	1 167,00 €		4 000,00 €	2 833,00 €
Sous total fonctionnement :	6 167,00 €	6 167,00 €	31 338,00 €	31 338,00 €
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Remboursement capital emprunts		3 333,33 €	50 394,36 €	53 727,69 €
D 2181 : op. 137 : Rénovation de la Tour		571,00 €	36 000,00 €	36 571,00 €
D 2151 : opération 114 : Voirie 2023	3 904,33 €		119 564,35 €	115 660,02 €
Sous total investissement :	3 904,33 €	3 904,33 €	205 958,71 €	205 958,71 €
TOTAL	10 071,33 €	10 071,33 €	237 296,71 €	237 296,71 €

Détail des modifications budgétaires en FONCTIONNEMENT :

- **D 7392221** : Montant prélevé du FPIC supérieur aux prévisions budgétaires.
- **D 673** : Remboursement d'une réservation de salle des fêtes qui n'a pas eu lieu en 2022.
- **D 6688** : Augmentation des intérêts d'utilisation de la ligne de trésorerie. On prévoit au maximum 4 860 € sur l'année (rappel : ligne de 300 000 €)
- **D 66111** : Premiers intérêts de l'emprunt pour la maison Duvert :
 - *Echéance du 25/08* : 320 €
 - *Echéance du 25/11* : 1 635,56 €
- **D 60622-615221-615231** : Diminution de crédits pour équilibrer le budget en fonctionnement ; ces dépenses ont été surévaluées.

Détail des modifications budgétaires en INVESTISSEMENT :

- **D 1641** : Premier remboursement du capital de l'emprunt pour la maison Duvert :
 - *Echéance du 25/11* : 3 333,33 €
- **D 2181** : Il manque 571 € au budget pour clôturer l'opération.
- **D 2151** : Diminution de crédits pour équilibrer le budget. Le montant final des travaux de voirie s'élève à 111 471,00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, **ACCEPTE** les modifications budgétaires proposées.

Délibération n°35/2023 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

La SNCF impose une redevance d'occupation du réseau pour les conduites sous la voie ferrée. Monsieur le Maire rappelle que suite au forage réalisé dans le cadre des travaux d'extension à la Gare, les deux conduites AEP et assainissement sont présentes sous la voie de chemin de fer. La redevance du 09/12/2022 au 31/12/2024 s'élève à 900,11 € TTC (**421,72 € TTC par an**).

Le budget de l'eau ne dispose pas de ressources suffisantes en fonctionnement, il est donc nécessaire de diminuer le montant d'une opération d'investissement qui ne sera pas engagée en 2023.

Désignation	Dépenses / Recettes		Lignes budgétaires	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Avant DM	Après DM
EXPLOITATION				
D 651 : Redevances		1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
D 023 : Virement section d'investissement	1 000,00 €		88 379,70 €	87 379,70 €
Sous total fonctionnement :	1 000,00 €	1 000,00 €	88 379,70 €	88 379,70 €
INVESTISSEMENT				
	Recettes			
R 021 : Virement section exploitation	1 000,00 €		88 379,70 €	87 379,70 €
	Dépenses			
D 2315 : Travaux sur le réseau et conduites	1 000,00 €		58 903,95 €	57 903,95 €
Sous total investissement :	2 000,00 €	0,00 €	147 283,65 €	145 283,65 €
TOTAL	3 000,00 €	1 000,00 €	235 663,35 €	233 663,35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTÉ** les modifications budgétaires proposées.

Délibération n°36/2023 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU POSTE D'ATSEM

La nouvelle organisation de l'école nécessite de passer à un horaire hebdomadaire annualisé de 28 h 20 pour l'ATSEM, afin de procéder à la désinfection des jouets et objets ayant servis pour les différentes activités d'une part et au nettoyage des parties sanitaires d'autre part. Il est rappelé que l'horaire annualisé était de 26 h 40.

Le tableau des emplois actualisé se présente ainsi :

FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
ADMINISTRATIVE	Adj. Adm. Princ 2 ^{ème} classe	35 h	1	1
	Adj. Administratif	35 h	1	1
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	1	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	30 h 30	1	1
	Adjoint technique	35 h	1	1
	Adjoint technique	11 h	1	1

ANIMATION	Adj. d'animation	11 h 50	1	0
MEDICO-SOCIALE	ATSEM	26 h 40	1	0
	ATSEM	28 h 20	0	1

Délibération n°37/2023 : CHOIX DU CABINET D'URBANISME POUR LA MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°31/2023 qui explique la nécessité d'engager une révision allégée du PLU de la commune.

Il informe avoir reçu la proposition de deux cabinets d'urbanisme : URBADOC à Toulouse et GEOSCOPE à Argentat.

Il propose de retenir le devis de la société GEOSCOPE pour un montant de 5 450 € HT (prestation optionnelle de 2 500 € en plus si la MRAE impose une évaluation environnementale).

Monsieur le Maire précise que la procédure pourra commencer en novembre 2023 pour se terminer en septembre 2024 et sera découpée en 4 phases :

- Phase 1 : Elaboration du projet de modification
- Phase 2 : Saisine de l'autorité environnementale (MRAE)
- Phase 3 : Arrêt et approbation (Délibération, PPA, CDPENAF et enquête publique)
- Phase 4 : Finalisation de la procédure (Dossier d'approbation, Géoportail, contrôle de légalité)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la proposition du cabinet GEOSCOPE pour un montant de 5 450 € HT,
- **PRECISE** que cette nouvelle dépense sera inscrite au budget par décision modificative et reprise dans les restes à réaliser en janvier 2024,

AJOUT : Délibération n°38/2023 : AVIS SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE À LA PICARELLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique est en cours du 05 septembre 2023 au 05 octobre 2023 inclus concernant le projet de création d'un parc photovoltaïque d'une emprise au sol de 2,24 ha à la Picarelle présenté par la SARL GDSOL 51.

Monsieur le Maire invite le conseil à débattre afin d'émettre un avis sur le projet.

Considérant l'état du terrain sur lequel il est envisagé ; à savoir un terrain stérile qui, suite au dépôt de matériaux il y a quelques années, l'a rendu complètement minéral et donc sans aucune végétation ;

Considérant l'intérêt de la commune au développement des ZAENR sur son territoire,

Considérant l'impact environnemental et économique à l'échelle communale et intercommunale de la mise en œuvre de projets ayant recours à l'énergie verte, et visant à réduire l'empreinte carbone,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, émet **un avis favorable** à la création d'un parc photovoltaïque sur les parcelles A 145 et A 436.

QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ **Synthèse du rapport annuel du délégataire eau et assainissement – année 2022 :** Le rapport met en évidence une amélioration de notre réseau eau puisque ce sont presque 85 % des volumes qui sont effectivement consommés et facturés. Pour information, au 1^{er} janvier 2023 le prix de l'eau est de 3,36 € TTC le m³ et le prix de l'assainissement de 2,06 € TTC le m³ pour une consommation type de 120 m³ ;
- ❖ **Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2024 :** Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent une modification des tarifs. Conscients des difficultés liées à l'inflation, les élus décident de ne pas les augmenter.
- ❖ **Colis et repas des aînés :** Monsieur le Maire propose de reconduire l'idée d'un repas des aînés au MaryMax le samedi 9 décembre et d'une distribution de colis aux personnes de plus de 70 ans qui ne pourront se déplacer.
- ❖ **Tapis de gym :** Monsieur le Maire informe les élus de la demande du groupe d'acro-yoga qui souhaiterait l'achat de tapis pour la pratique de cette activité car les anciens tapis ne sont plus disponibles. Monsieur Le Maire précise que ceux-ci ont été achetés par l'association des parents d'élèves et sont désormais installés dans la salle de motricité de l'école, à la demande des enseignantes. Les élus sont surpris par le devis présenté (1 519 € TTC) et s'interrogent sur le bien-fondé de cet achat qui ne profite qu'à un petit nombre d'habitants. Madame FAURIE demande s'il ne serait pas possible de rapatrier une partie des anciens tapis à la salle polyvalente. Monsieur le Maire se propose de rencontrer la directrice pour évoquer cette proposition.
- ❖ **Aménagement des deux logements de la maison Duvert :** L'installation des cuisines n'avait pas été budgétisée lors du projet initial afin d'adapter au mieux l'installation aux espaces constitués. Des entreprises ont été sollicitées pour établir un devis. Les élus choisissent la société de Alexandre DUCLOUX. Monsieur le Maire précise que la date de fin novembre a été actée pour la livraison des 2 appartements qui seront proposés à la location par contrat avec l'agence CELAUR IMMOBILIER à Uzerche.
- ❖ **Recensement des zones ENR :** Madame POUJOL rappelle les objectifs de ce dispositif engagé par l'Etat et la nécessité de cibler des espaces sur le territoire de la commune où il pourrait être installés des projets autour des énergies vertes (éolien, panneaux photovoltaïque, géothermie ...). Monsieur le Maire propose de travailler sur ce dispositif qui pourra à terme faciliter les éventuels projets des particuliers et qui fera l'objet d'une consultation publique début novembre.

- ❖ **Village d'avenir** : Monsieur le Maire explique le principe de cette action et les avantages offerts notamment sur l'accompagnement des projets. Il propose aux élus que la commune s'inscrive dans ce dispositif. A titre d'exemples, les projets suivants peuvent bénéficier gratuitement d'un appui en ingénierie :
 - ⇒ Construction, réhabilitation et rénovation de logements, projet autour de la sobriété énergétique, valorisation du patrimoine culturel, développement de circuits courts ...

- ❖ **Point sur la construction des logements adaptés** : Les travaux de terrassement ont commencé et la construction va pouvoir démarrer.

- ❖ **Point sur les travaux de voirie** : Monsieur le Maire rappelle que le parking et que certaines routes ont fait l'objet d'une réfection ou de la pose de nouveaux revêtements. Le conseil municipal se félicite de la fin des travaux sur la route départementale des Bertranges, engagés par le conseil départemental, qui ont occasionné des désagréments aux usagers.

- ❖ **Miroir – rue du Pré Sainte-Anne**. Monsieur le Maire lit un courrier reçu d'un administré qui s'insurge contre la décision du conseil municipal de ne pas vouloir installer un miroir afin de faciliter la circulation à cet endroit car les véhicules stationnés sur la route départementale gênent la visibilité. Monsieur le Maire se propose de réunir la commission des travaux de voirie pour étudier la problématique et se charge de demander un devis pour la pose d'un éventuel miroir de sécurité routière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45 minutes.